

ms

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

* * *

COMMUNE DE HOURS

* *

D3 - 18/09/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Hours, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur David DOUAT, Maire.

Étaient Présents : Monsieur David DOUAT, Maire, Madame Murielle COUTURIER et Messieurs Christophe PONDET et Laurent LAMAZOU-BETBEDER, Adjoints au Maire, Madame Virginie GERMOND, Madame Corinne LAGAU-LACROUTS, Madame Mélanie LELAY, Monsieur Eric MAUHOURAT, Madame Mélanie PONTICO et Monsieur Albert SAINTEMARIE, Conseillers Municipaux.

Était excusée : Madame Claudia BOUCHEZ, conseillère municipale

Secrétaire séance : Monsieur Albert SAINTEMARIE

Date de la Convocation : 14/09/2020

Nbre de Membres en exercice : 11

Nbre de Membres Présents : 10

Nbre de Membres Absents : 1

Nbre de Pouvoirs : 0

Objet : Modification des limites territoriales entre les communes de Bénéjacq et d'Hours

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme indiqué sur le rapport de présentation ci-joint, les limites territoriales entre les communes de BÉNÉJACQ et d'HOURS ne suivent pas de limites naturelles et que certaines parcelles sont divisées et situées sur deux territoires différents.

Il expose que cette situation est source de complications par rapport aux démarches des propriétaires des parcelles.

C'est pourquoi il estime qu'il serait opportun de procéder à une modification des territoires respectifs des deux communes afin de distraire les immeubles en cause du territoire administratif de la Commune de BÉNÉJACQ pour les rattacher à celui de la Commune d'HOURS. Une telle modification permettrait en effet de définir clairement qui est le propriétaire et qui doit entretenir les parcelles concernées. Les deux communes profiteraient également de la procédure pour mettre les limites des deux communes le long des voies de communication.

Le territoire de la Commune d'HOURS serait agrandi des parcelles suivantes :

- ZC 4 appartenant à Monsieur Alain CLOS,
- ZC 5, appartenant à Madame Marie BELLOCQ épouse CLOS
- ZC 6, appartenant à Monsieur Pierre TOUYA,
- ZE 1 appartenant à Monsieur Laurent BESSON et à Madame Jennifer LEGROS,
- D'une portion du chemin rural dit de Bourguet située à la limite d'HOURS à la hauteur de la parcelle cadastrée Commune de BÉNÉJACQ section ZC n° 6 et la parcelle cadastrée Commune d'HOURS section ZE n° 76.

Le territoire de la Commune de BÉNÉJACQ serait diminué des parcelles ci-dessus.

Ainsi le territoire de la Commune d'HOURS serait agrandi de 1 ha 05 a 90 ca + la superficie de la portion du chemin rural, le territoire de la Commune de BÉNÉJACQ serait diminué de la même superficie.

APRES EN AVOIR LARGEMENT DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

DEMANDE - que les parcelles cadastrées sur le territoire de la Commune de BÉNÉJACQ section ZC n° 4, 5, 6, section ZE n° 1 et la portion du chemin rural dit du Bourguet visée dans l'exposé qui précède, soient détachées du territoire administratif de cette Commune pour être rattachées à celui de la Commune d'HOURS, conformément au plan ci-annexé ;

- en conséquence au préfet de mettre en œuvre la procédure de modification des limites territoriales des communes organisée par les articles L.2112-2 et suivants et D.2112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision du CM : approuvée à l'unanimité



Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
David DOUAT



COMMUNE DE BÉNÉJACQ (Pyrénées-Atlantiques)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021**

Le dix novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le trois novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mmes CAZALA-CROUTZET, GARROCOQ, M. DELOT, Mme DARETS, M. COURADET, Mme GUITARD, M. CHOQUET, Mmes LABOURDETTE, DARRIGRAND, LABAT, GUÉRAÇAGUE, TOUZET, M. COM-NOUGUÉ, Mme MARRACQ, M. LE MERCIER,

REPRÉSENTÉS : M. BALASQUE (pouvoir à M. LE MERCIER), M. PEMOULIÉ (pouvoir à M. DELOT), M. COVEZ (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET), M. CLAVARET (pouvoir à Mme DARRIGRAND),

EXCUSÉS :

SECRETARE DE SÉANCE : M. Sébastien COURADET.

DÉLIBÉRATION N° 2021-11-09 : MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LES COMMUNES DE BÉNÉJACQ ET D'HOURS

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que comme indiqué sur le rapport de présentation ci-joint, les limites territoriales entre les communes de BÉNÉJACQ et d'HOURS ne suivent pas de limites naturelles et que certaines parcelles sont divisées et situées sur deux territoires différents.

Elle expose que cette situation est source de complications puisqu'elle a pour conséquence une situation administrative complexe pour les propriétaires.

C'est pourquoi elle estime qu'il serait opportun de procéder à une modification des territoires respectifs des deux communes afin de distraire les immeubles en cause du territoire administratif de la Commune de BÉNÉJACQ pour les rattacher à celui de la Commune d'HOURS. Une telle modification permettrait en effet de définir clairement qui est le propriétaire et qui doit entretenir les parcelles concernées. Les deux communes profiteraient également de la procédure pour mettre les limites des deux communes le long des voies de communication.

Le territoire de la Commune d'HOURS serait agrandi des parcelles suivantes :

Parcelles	Contenance	Propriétaire	Observations
ZC 4	19 a 94 ca	M. CLOS Alain	
ZC 5	35 a 64 ca	Mme CLOS née BELLOCQ Marie-Jeanne	
ZC 6	22 a 44 ca	M. TOUYA Pierre	
ZE 1	27 a 88 ca	M. BESSON Laurent et Mme LEGROS Jennifer	
Chemin de Hours et Chemin dit de Bénéjacq*	18 a 75 ca	Commune de Bénéjacq	Longueur de 800 m de Chemin, dont 275 m de voirie communale classée
TOTAL	1 ha 24 a 65 ca		

*La voirie détachée est constituée de :

- Chemin de Hours, section enclavée sur la Commune de HOURS délimitée par le Chemin de Bénéjacq et le Chemin du Bourguet appartenant à Hours, d'une longueur de 275 m Voie communale classée portant le numéro de classement 20,
- Chemin rural dit de Bénéjacq, délimité par le Chemin de Hours et le Chemin rural de Barzun, d'une longueur de 525m.

Le territoire de la Commune de BÉNÉJACQ serait diminué des parcelles ci-dessus.

Ainsi le territoire de la Commune d'HOURS serait agrandi de 1 ha 24 a 65 ca, le territoire de la Commune de BÉNÉJACQ serait diminué de la même superficie.

APRES EN AVOIR LARGEMENT DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

DEMANDE - que les parcelles cadastrées sur le territoire de la Commune de BÉNÉJACQ section ZC n° 4, ZC n°5, ZC n°6, section ZE n°1 et le Chemin de Hours et le Chemin rural dit de Bénéjacq, soient détachées du territoire administratif de la Commune de BENEJACQ pour être rattachées à celui de la Commune d'HOURS, conformément au plan ci-annexé ;

- en conséquence Monsieur le Préfet mettra en œuvre la procédure de modification des limites territoriales des communes organisée par les articles L.2112-2 et suivants et D.2112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉCISE - que les frais d'enquête publique seront à la charge de la commune de HOURS.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

la Maire,

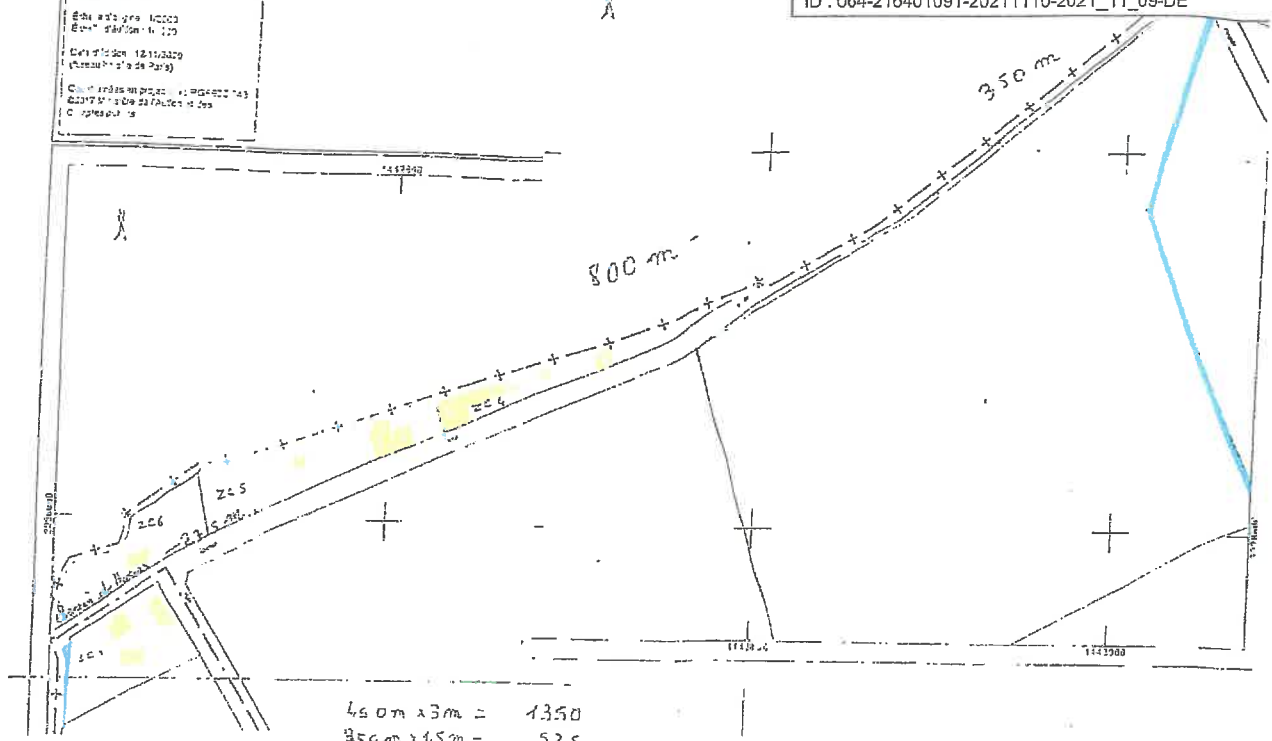
Marie-Ange CAZALA-CROUTZET



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 SERVICE DES IMPÔTS
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
 2021
 N° de la commune : 12110229
 (niveau : 1 à 9999)
 Code de la commune : 12110229
 Code de la section : 001
 Code de la parcelle : 001

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
 Reçu en préfecture le 15/11/2021
 Affiché le
 ID : 064-216401091-20211110-2021_11_09-DE



$450\text{ m} \times 3\text{ m} = 1350$
 $350\text{ m} \times 1,5\text{ m} = 525$
 1875 m^2

rue Victorie communale de Bénévoles 275 m - Chemin de Houss
 525 m - chemin communal de Bénévoles 18 a 75 ca



u

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de BENEJACQ

Utilisateur : PASTELL Application

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2021_11_09
Date de la décision :	2021-11-10 00:00:00+01
Objet :	MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LES COMMUNES DE BENEJACQ ET D'HOURS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique :	064-216401091-20211110-2021_11_09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
064-216401091-20211110-2021_11_09-DE-1-1_0.xml	text/xml	902
Nom original :		
DELIB 9 du 10 novembre2021.pdf	application/pdf	351389
Nom métier :		
99_DE-064-216401091-20211110-2021_11_09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	351389

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 novembre 2021 à 15h17min41s	Dépôt Initial
En attente de transmission	15 novembre 2021 à 15h17min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 novembre 2021 à 15h17min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 novembre 2021 à 15h22min47s	Reçu par le MI le 2021-11-15

